

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-05-07 / 01

Date de la séance : 07 mai 2026

Date de la convocation : 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
ID : 038-213800154-20260507-DEL2026050701-DE
Auteur = Julien ROUSSILLON - Maire
S²LO
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES :
Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0
Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, CALLAMARD Rémy, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
PRESSON Julie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine
RODRIGUES David qui donne pouvoir à CROUZET Rémy
BLACHE Tanguy qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Absente : LAGER Corine

DECISION MODIFICATIVE N°1

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2026 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget primitif ne permettent pas l'émission des écritures d'amortissement.

Monsieur le Président fait lecture des articles et montants concernés et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant aux mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant avant	Montant DM	Montant après
040	28044112	Amortissements subventions équipements	0.00 €	+ 20.00 €	20.00 €
21	2184	Matériel de bureau et mobilier	8 000.00 €	- 20.00 €	7 980.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	Montant avant	Montant DM	Montant après
042	6811	Dotations aux amortissements	0.00 €	+ 20.00 €	20.00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	12 000.00 €	- 20.00 €	11 980.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les mouvements de crédits tels que proposés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier de St Marcellin.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET

